

MOT DU MAIRE

RAPPORT SOMMAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Je dépose à la Municipalité le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard. Les états financiers de l'année fiscale 2017 ont été présentés en assemblée publique le 2 avril 2018.

Sommairement, on y constatait un surplus libre s'élevant à 603 373 \$. Pour l'année financière 2017, nous enregistrons un surplus de 287 866 \$ ce surplus nous permet de faire face à des urgences ou à des interventions de développement qui permettent de réaliser des projets sans devoir emprunter. Le montant du surplus de l'année s'explique par des revenus supplémentaires de 33 000 \$ pour les mutations, 63 000 \$ pour les redevances pour les matières résiduelles et 20 678 \$ en revenus éoliens. Jamais un Conseil municipal ne peut se permettre de déficit, c'est d'ailleurs la Loi qui lui dicte cette obligation. Les actifs immobilisés atteignaient 9 330 708 \$ au 31 décembre 2017.

Le service de la dette représente 9,33 % du budget total. Nous avons une dette de 1 869 715 \$ dont 498 860 \$ est remboursable par l'ensemble des contribuables, la balance de la dette est payable par les résidents situés sur le réseau d'aqueduc et d'égout.

Au cours de l'année financière 2017, une partie des surplus a été utilisée dont 50 000 \$ pour boucler le budget, 50 000 \$ pour du pavage, 45 574 \$ pour refaire la patinoire, 20 000 \$ pour le transport adapté.

En 2017, nous avons reçu nos premiers revenus éoliens et d'après les prévisions, nous devrions recevoir entre 75 000 \$ et 100 000 \$ par année, au courant de l'année, nous serons en mesure de connaître plus précisément le revenu annuel. Votre Conseil souhaite prendre une partie de ces revenus pour faire du développement et une partie pour réduire le taux de taxation.

Je vous informe que le traitement de vos élus, salaires et allocations de dépenses confondus est de 19 152 \$ pour le maire et de 6 385 \$ pour les conseillers. Le maire ou son suppléant reçoit un montant de 144,90 \$ à titre de compensation pour une participation à une séance du Conseil des maires de la MRC Rimouski-Neigette.

Voilà la situation financière de notre Municipalité. C'est avec fierté que votre Conseil municipal vous présente ce portrait de notre réalité financière au 31 décembre 2017. Je tiens à remercier tous les employés et les membres du Conseil pour le beau travail accompli.

Francis St-Pierre, maire

Le 4 juin 2018

Vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil. Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil .Voici les dates des prochaines séances ordinaires :

4 JUIN

9 JUILLET

6 AOÛT

CONGÉ FÉRIÉ

Veuillez prendre note que le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés le **25 juin et 3 juillet** en raison de la St-Jean-Baptiste et de la fête du Canada.

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal au 318, rue Principale Ouest du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Ils sont aussi publiés sur notre site internet.

CLUB DE TIR DU BAS ST-LAURENT



Le club vous invite à sa journée portes ouvertes le 10 juin où vous pourrez expérimenter le tir de l'arbalète, pistolet, revolver carabine et fusil tout à fait gratuitement.

Aussi, tous les dimanches, le champ de tir au pigeon d'argile est ouvert à tous, nul besoin de permis, armes sur place sans frais, pour un coût minime, vous pourrez expérimenter le tir à la trappe avec un site

et une machine aux normes internationales. On vous attend!

Visitez notre site web, www.ctbsl.org

Éric Richard, président

CERCLE DE FERMIÈRES DE ST-ANACLET

Le cercle des fermières de St-Anaclet invite ses membres à la réunion de clôture de la saison 2017-18 qui aura lieu le 6 juin à la salle Réal Lamontagne à 19h30. Au programme :

- Renouvellement de la carte de membres;
- Résumé des principales activités de l'année;
- Repas fraternel;
- etc

Bienvenue à toutes et bon été. Augustine Lavoie, Communication

VENTE DE GARAGE

Voici un site qui permet aux particuliers et aux organismes à but non lucratif d'inscrire la date, l'heure et l'endroit d'une vente-débarras. Ce site permet aux acheteurs de voir les endroits où il y aura des ventes-débarras dans leur région et partout au Québec. Et c'est gratuit. www.taventedegarage.ca



N'oubliez pas que vous devez vous procurer un certificat d'autorisation au bureau municipal et ceci au coût de 5 \$.

Vous avez des questions, des suggestions ou des commentaires ?

municipalite@stanaclet.qc.ca ou

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h, 13 h à 16 h 30 tél. : 418 723-2816, au 318, rue Principale Ouest **Rédaction : Joanne Pinel**

Mise en page: Richard Ruest

Impression: Tendance Impression

Prochaine parution: Juillet 2018

Tombée des articles : 20 juin 2018

BUREAU FERMÉ

Le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés le vendredi **22 juin 2018** en raison du lac-à-l'épaule des employés.

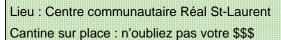
CLUB LÉO

Party de fin d'année le 16 juin

3e à 6e année

Soirée dansante organisée par

Heure: 19h00 à 21h30 Entrée: GRATUITE



Pour information: William Gagné 418-724-9628

Bienvenue à tous !!!

ST-JEAN-BAPTISTE

Réservez votre 24 juin et invitez parents et amis à venir célébrer avec vous la fête Nationale dans votre municipalité. La fête se tiendra au terrain de balle. Activités pour tous les âges. Surveillez le site Facebook de la municipalité pour les prochains détails. Notez que les bénévoles de la Fondation Les Tracteurs Roses feront le service du souper et du bar. Les dons seront acceptés pour la campagne 2018 et seront remis en entier à la Maison Marie-Elisabeth. Merci de votre générosité.

- 17h : Ouverture du site (maquillage et jeux gonflables pour enfants Nouveauté : Taureau mécanique Tournoi de poches au profit des Léo)
- 18h : Souper hot-dog GRATUIT
- 20h : Chansonnier (Mathieu Lavoie)
- •21h: Feu de joie
- 22h : Feu d'artifices

Service de bar et de rafraîchissements sur place. Friandises glacées vendues par les Léo.

Apportez vos chaises de camping pour le feu de joie.

En cas de pluie ou de forts vents, les festivités se dérouleront au Centre communautaire selon le même horaire.

LIGUE DE BALLE DONNÉE MOLSON DE SAINT-ANACLET

143, rue Blanchette, Saint-Anaclet (Québec) G0K 1H0 gaepelle@cgocable.ca (418-722-7685)



La Ligue de Balle Donnée Molson de Saint-Anaclet entreprendra sa 32e saison le 3 juin prochain. Afin de procéder au repêchage des joueurs, ces derniers sont invités à s'inscrire auprès de Joël Proulx au 418-724-4899 ou Gaétan Pelletier au 418-722-7685 avant le 3 juin date du repêchage. Les parties se jouent à Saint-Anaclet les dimanches et mardi à 19 h et 20 h 45. L'inscription est fixée à 60 \$.

Gaétan Pelletier, secrétaire

Page 2

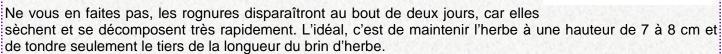
L'HERBICYCLAGE: UN JEU D'ENFANT



En laissant la pelouse tondue au sol, on gagne du temps, de l'argent et un bel environnement!

Rimouski-Neigette Pas besoin de payer pour enrichir votre pelouse : l'herbe coupée le fait naturellement

et retient l'humidité du sol. Votre parterre sera plus résistant aux maladies, à la sècheresse et nécessitera moins d'engrais.



On estime que le gazon coupé peut représenter 20 à 25 % des déchets jetés par une famille. Le gazon frais tondu est humide et pèse lourd. Quand il est jeté, ce poids de plus dans le camion coûte cher à votre municipalité, qui doit payer pour envoyer ce bel engrais...à la poubelle.

Alors, optez pour la simplicité : herbicyclez!

Rachel Dubé Coordonnatrice en environnement MRC de Rimouski-Neigette environnement@mrc-rn.ca

CONTRIBUEZ À DIMINUER LE GASPILLAGE DE PAPIER!

Principe des 3 R: Réduire, Réutiliser, Recycler

Si vous ne voulez plus recevoir le publisac, passez au bureau municipal pour vous procurer un autocollant. Cet autocollant apposé sur votre boîte aux lettres ou sur le rebord intérieur de la porte de votre postale signifie que vous ne voulez plus recevoir de circulaires publicitaires dans votre boîte aux lettres, incluant le publisac.

Pour demeurer informé, tout en économisant le papier :

Tous les circulaires du publisac sur www.publisac.ca/rimouski

Pour les informations locales : www.lavantage.qc.ca

Site web de la municipalité : www.stanaclet.qc.ca



BUREAU MUNICIPAL 723-2816

INCENDIE 911

C. COMMUNAUTAIRE 723-1747

SERVICE DES LOISIRS 725-5389

• SALLE POLYVALENTE 724-0900

BIBLIOTHÈQUE 723-1747
 TÉLÉCOPIEUR 723-0436

www.stanaclet.gc.ca

www.stanaciet.qc.c

COURRIEL: municipalite@stanaclet.qc.ca



MAIRE FRANCIS ST-PIERRE

CONSEILLERS

POSTE Nº 1 YVE ROULEAU

POSTE N^o 2 JEAN-DENIS BERNIER

POSTE N^o 3 SIMON DUBÉ

POSTE Nº 4 JEAN-FRANÇOIS CHABOT

POSTE Nº 5 DAVID LEBLANC POSTE Nº 6 FRANCIS RODRIGUE



MERCI À NOS PARTENAIRES DE COURSE SUR ROUTE













Inscription obligatoire.

Réjeanne Fournier, 418 724-7471 ou cell 418 732-9899

APPEL AUX ORGANISMES

Pour tous les organismes qui n'ont pas encore donné leurs dates de réservation pour leurs activités et qui désirent les publier dans le répertoire du Service des loisirs et de la culture, vous avez jusqu'au 20 juillet pour le faire.

Carl au 418 725-5389

COMPTES DE TAXES

Veuillez noter que la deuxième échéance pour acquitter votre compte de taxes est fixée au jeudi 7 juin.

Au comptoir du bureau municipal

Nos heures d'ouverture sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent ou en chèque.

Accès D, Tel-Nat

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes. Attention, celui-ci a peut-être été modifié depuis l'année dernière.

À la caisse, au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

LAC À L'ANGUILLE Algues bleu-vert durant la saison 2017 Travaux au barrage Consultez le site WEB www.apelast-anaclet.org et l'onglet Note-information : «Prolifération excessive des algues bleu-vert au lac à l'Anguille durant la saison 2017 » et «Travaux au barrage du lac à l'Anguille; état de la situation » Veuillez prendre note que l'Assemblée générale annuelle de l'Apela aura lieu le 21 juin 2018 André Lévesque, président 418 722-9637

ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE

L'ENVIRONNEMENT

DU LAC À L'ANGUILLE INC.

Capsule Le saviez-vous?

Le saviez-vous?



Une <u>plante exotique est dite envahissante (PEE)</u> lorsqu'elle est capable de s'installer dans un habitat et de s'y reproduire avec tant d'efficacité qu'elle menace les communautés végétales indigènes, l'économie ou la société comme par exemple les activités récréatives.

Dans le <u>Nord-Est du Bas-Saint-Laurent</u>, l'**OBVNEBSL** est impliqué activement dans la détection, le suivi et l'éradication de certaines **PEE**. Pour en savoir plus, consultez notre page dédiée à ce sujet : http://bit.ly/2u5iLst

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 7 mai 2018

Les élus municipaux créent une réserve financière afin de faire du développement économique et font un virement de 20 678 \$ provenant du surplus libre dans ce fonds de développement. (Rés. 2018-05-55)

Les élus municipaux adoptent le règlement pour un programme de crédit de taxes pour soutenir les entreprises sur son territoire. (Rés. 2018-05-56)

Les élus municipaux demandent au gouvernement du Québec d'intégrer à l'intérieur du Plan québécois des infrastructures, le projet visant à prolonger l'autoroute 20 entre Notre-Dame-des-Neiges et Le Bic. (Rés. 2018-05-57)

Les élus municipaux appuient l'organisation Le Tour de la relève internationale de Rimouski et autorisent l'utilisation de nos routes pour leur neuvième édition qui se déroulera du 4 au 8 juillet 2018. (Rés. 2018-05-58)

Les élus municipaux appuient la démarche des 318 autres municipalités qui demandent au ministre de l'Environnement d'approuver nos règlements locaux afin de pouvoir accroître les distances séparatrices entre les éventuelles installations des sociétés gazières et pétrolières et les sources d'eau potable. (Rés. 2018-05-59)

Les élus municipaux appuient la désignation de Hugo Hallé comme inspecteur régional de la MRC de Rimouski-Neigettre comme inspecteur en urbanisme afin d'assurer l'application des règlements prévus à l'entente intermunicipale liant les parties. (Rés. 2018-05-60)

Les élus municipaux confirment son adhésion à un regroupement d'achats géré par l'Union des Municipalités du Québec pour cinq (5) ans pour l'achat de sel de déglaçage des chaussées. (Rés. 2018-05-61)

Les élus municipaux entérinent les états financiers de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Anaclet pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017. (Rés. 2018-05-62)

Les élus municipaux acceptent la proposition de la firme Tétra Tech au montant de 7 950 \$ plus taxes pour l'étude préliminaire de la capacité de notre réseau d'aqueduc afin de prévoir la prolongement de celui si le besoin est. (Rés. 2018-05-63)

Les élus municipaux acceptent la soumission de Bouchard Ford au montant de 40 083,74 \$ pour l'achat d'une camionnette. (Rés. 2018-05-64)

Les élus municipaux offrent leurs condoléances à monsieur Carl Lavoie et à sa famille lors du décès de sa mère.

Les élus municipaux donnent une motion de félicitations à madame Louise Côté pour ses 34 années à la direction de l'Office Municipal d'Habitation.

Les élus municipaux approuvent l'entente d'intégration entre l'Office Municipal d'Habitation de la Ville de Rimouski et l'Office Municipal de la municipalité. (Rés. 2018-05-65)



- OFFRE D'EMPLOI Le Centre régional de services aux bibliothèques publiques est à la recherche d'un animateur/trice pour le club de lecture d'été Desjardins. Si intéressé, communiquez avec monsieur Jacques Côté au 418 714-6007 avant le 29 mai à 16 heures.
- Aux jardins communautaires il reste quelques jardinets à louer pour la saison 2018. Les jardins mesurent 10 pieds par 20 pieds et sont situés derrière la cantine ASL. Un jardin coûte 15\$. Si intéressés appelez au 418 732-3851. Bienvenue à tous! Edith Jolicoeur

DÉFI ANACLOIS



Avis de perturbation temporaire de la circulation – 9 juin 2018

La Municipalité de Saint-Anaclet tient à informer ses citoyens que la circulation sur certaines artères sera temporairement perturbée de 7 heures à 13 heures le samedi 9 juin prochain, en

raison de la présentation de la 5e édition du défi anaclois Desjardins du club lions de Saint-Anaclet, organisée de concert avec la Municipalité.

Les artères concernées sont les suivantes :

- Petit rang 3, Route Neigette, Principale Ouest, 3e rang ouest et Melchior-Poirier (entrave partielle d'une voie);
- Rue Lavoie, Proulx, Jean, Langlois, Ross, Roy et Chénard (fermeture partielle circulation locale seulement);
- Rue Principale Est entre la rue de la Gare et rue Allard fermeture entre 9 h et 12 h (détour par rues Allard, Chassé, Bérubé et de la Gare)

Étant donné la circulation moins fluide, la Municipalité recommande fortement à ses citoyens de prévoir leurs déplacements en conséquence. À défaut, il est possible de stationner sa voiture en dehors du périmètre de l'événement, afin de pouvoir prendre la route sans problème.

La municipalité de Saint-Anaclet tient à remercier ses citoyens de leur compréhension. Elle les invite également à participer en grand nombre à l'événement.

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétairetrésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 3 juillet 2018 à 20 heures au lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure 2018-03 pour l'immeuble sis au 139, rue Bérubé.

Cette dérogation mineure consiste à permettre l'empiétement de l'aire de stationnement sur plus de 50 % de la largueur de la façade principale et ainsi on y retrouvera une largeur de 7,31 mètres le long de la ligne d'emprise au lieu de 6 mètres tel que prescrit au règlement de zonage numéro 428-2014. Les demandeurs désirent aussi régulariser l'installation d'une clôture en maille de fer recouverte de vinyle dans la marge avant d'une hauteur de 2 mètres au lieu de 1.2 mètre tel que prescrit au règlement de zonage numéro 428-2014.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme ces constructions.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour du mois de juin deux mille dix-huit.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

FERMIÈRES DE SAINT-ANACLET

Le cercle de Fermières vous remercie pour votre belle participation au succès de notre brunch annuel du 15 avril dernier.

Un merci spécial à nos commanditaires : Le Club Lions de St Anaclet, monsieur Dave Foster pour le pain, la Cantine ASL de St Anaclet et Carrossier Jacques Lévesque de Rimouski.

Vous êtes important pour nous.

Éliane Roussel, présidente

BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

Chers usagers,

Ce mois-ci à la bibliothèque vous découvrirez les nouveautés estivales, elles arriveront vers le 14 juin.

Je tenais à remercier monsieur Guy Bouillon de Jardin Nature pour la conférence très intéressante et très appréciée qui a eu lieu le 16 mai dernier à la bibliothèque ainsi qu'aux participants présents ce soir-là.

J'aimerais aussi féliciter le travail des aînés du Pavillon Héritage qui, depuis le mois de septembre dernier, découvrent le conte par des ateliers que j'ai montés. Ils ont créé leurs contes originaux et les ont présentés en mai aux garderies qui se sont inscrites à l'heure du conte. Le lancement de ces livrets est d'ailleurs prévu le 18 juin prochain 19 h au Pavillon. Venez souligner leur beau travail en participant à ce lancement.

Aussi, veuillez noter que l'horaire estival débutera le 27 juin prochain comme suit : mercredi 19 h à 20 h30 et jeudi de 13 h a 15 h

Bon mois!

Anne Boucher B, responsable de la bibliothèque au 418 750-7217

INSCRIPTIONS CAMP DE JOUR



Veuillez prendre note que les inscriptions pour le camp de jour se tiendront les 6 et 7 juin de 16 h 30 à 18 h 30 au Centre communautaire situé au 3, rue Principale ouest. La coordonnatrice se rendra à l'école des Sources la semaine précédant l'inscription pour distribuer des dépliants explicatifs à vos enfants sur la durée, les horaires, les coûts et le service de garde. Pour plus d'informations, composez le 418 725-5389 et demandez Carl ou le 418 318-3635 et demandez Carole-Anne.

N.B. Pour les inscriptions tardives, des frais supplémentaires de 25 \$ seront demandés pour chaque famille.

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétairetrésorier.

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 3 juillet 2018 à 20 heures au lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure 2018-02 pour l'immeuble sis au 124, rang 1 Neigette Ouest.

Cette dérogation mineure consiste à permettre l'empiétement d'une serre agricole projetée à 1.5 mètre dans la marge avant au lieu de 9 mètres, tel que prescrit à la réglementation de zonage. Les demandeurs désirent aussi installer une enseigne commerciale dans la marge avant à 1 mètre au lieu de 3 mètres, tel que prescrit à la réglementation de zonage.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme cette construction projetée sur un terrain enclavé.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1er jour du mois de juin deux mille dix-huit.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier





